

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de BÂGÉ-DOMMARTIN

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-en-BRESSE – Canton de REPLONGES

Réf : 2023/41

**Objet : Ain Habitat – transfert de biens suite à
fusion de communes**

Date de convocation : 15 septembre 2023

Date d'affichage : 15 septembre 2023

Date de réunion : 21 septembre 2023

Nombre de conseillers : 28

Nombre de conseillers en exercice : 28

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de votants : 27

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, le 21 septembre à 20h13, le Conseil municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, M. CHAFFAUD Jérôme, Mme CHARDIGNY Mireille, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas, M. FERNANDES Michel, M. FERRAND Etienne, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme GUILLOT Myriam, Mme LAFAY Monique, Mme MERONI Isabelle, Mme MICHAUD Laurence, Mme NAVAS Catherine, Mme ONOFRE Lia, M. PAIN Philippe, M. PERRET Nicolas, M. ROBIN Florent, M. ROZIER Raphaël, M. Gauthier SAVART, Mme SOCQUET Anne-Laure et M. TRUCHON Pierre conseillers municipaux.

Étaient excusés : Mme JOURDAN Dominique qui a donné pouvoir à M. DIOCHON Eric et M. MERCIER Michel à qui a donné pouvoir à M. ROZIER Raphaël

Était absente : Mme HENRION Nathalie

M. Etienne FERRAND est nommé secrétaire de séance.

M. le Maire rappelle le dossier aux élus.

C'est lié à la vente du Pré Balichard ; au moment de la cession, il faut faire le transfert du bien de Dommartin à la commune nouvelle BAGE-DOMMARTIN.

Dans le cadre de la vente de la parcelle de terrain située sur la commune de DOMMARTIN - BAGE-DOMMARTIN, lieudit « Pré Balichard », section D numéro 834 pour une contenance de 2 ha 07 a 75 ca et section D numéro 830 pour une contenance de 17 a 81 ca par la commune de BAGE-DOMMARTIN à AIN HABITAT et suite à la fusion des 2 communes de BAGE-LA-VILLE et DOMMARTIN pour créer la commune nouvelle de BAGE-DOMMARTIN le 01/01/2018,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- constate que le bien ci-dessus référencé est désormais dévolu à la commune nouvelle de BAGE-DOMMARTIN
- donne tous pouvoirs à M. le Maire de faire toute déclaration et de signer tout document relatif à ce dossier.

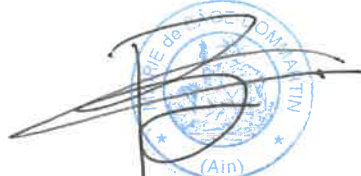
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification du

Fait et délibéré en mairie,

Le 21/09/2023

Le Maire

Le Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
001-200077220-20230921-2023-41-DE
Date de télétransmission : 28/09/2023
Date de réception préfecture : 28/09/2023